

LE PETIT GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

3 Juin — Une cultivatrice des environs de Loudéac (Côtes du Nord), âgée de trente-sept ans, mère de trois filles de quinze, douze et neuf ans, est assassinée par son domestique avec lequel elle entretenait des relations. L'assassin, pour cacher son crime, met le feu à la maison et absorbe ensuite une certaine dose d'arsenic, puis meurt empoisonné quelques heures après son arrestation et l'aveu de son crime.

4 Juin — On apprend à Chaumont, la mort d'un explorateur de cette ville, M. Georges Bailly Forciillère, âgé de vingt-sept ans, qui a été massacré au village de Zolon, (République de Libéria) Comté de Boussie, entre les rivières Lolla et Saint-Paul; M. Pauly, son compagnon de voyage a subi le même sort.

5 Juin — Un double assassinat ayant le vol pour mobile est commis à Saint-Maurice, près de Charenton, sur la personne d'une femme de cinquante ans et un enfant de sept ans, son neveu. L'assassin qui est en fuite est un jeune homme de vingt-et-un ans.

— Le grand prix de Paris est remporté dans l'ordre suivant : 1^o Le roi-soleil ; 2^o Gardofeu ; 3^o Cazabat

— Distribution annuelle des prix de la Société d'encouragement au bien.

6 Juin. — La nouvelle Chambre procède à la vérification des pouvoirs des nouveaux élus. 397 députés sont validés dans cette seule journée.

7 Juin. — Double arrestations de Xavier Schneider, l'assassin de Mme Leprince, la fleuriste de la rue Saint-Denis, et de Peugniez, l'auteur du crime de Saint-Maurice.

8 Juin. — Une dépêche officielle du gouverneur des Philippines, arrivée à Madrid, représente comme absolument désespérée, la situation de tout l'archipel, bloqué par les vaisseaux de l'amiral Dewey.

9 Juin. — La Chambre des députés procède à la nomination de son bureau définitif. M. Paul Deschanel est élu Président par 287 voix contre 277 données à M. Brisson. Les vice-présidents sont MM. Georges Leygues, Sarrien et Kranz. Les secrétaires élus sont MM. Ruau, Maurice Ordinaire, Sauzet et Drake. L'élection du quatrième vice-président et celle des questeurs est renvoyée à la prochaine séance.

CHRONIQUE LOCALE

Le Concours de Pompes

Quinze jours encore nous séparant du Concours de manœuvres de pompes dont la date est fixée, comme on sait, au dimanche 26 Juin prochain.

Le nombre des compagnies admises est arrêté et le comité d'organisation de ce concours, a pris toutes les dispositions nécessaires, en vue de donner à cette fête quasi militaire, tout l'intérêt qu'elle comporte.

Les souscriptions particulières ayant été fructueuses, il y a lieu d'espérer que les récompenses seront brillantes, et que les lauréats n'auront qu'à se féliciter de leur déplacement.

La partie musicale, d'un attrait indispensable à une cérémonie de ce genre, n'a pas été négligée et plusieurs fanfares voisines égayeront de leurs joyeux accents, la marche triomphale des compagnons du devoir, et saluera gaie-ment la conquête de leurs glorieux lauriers.

Une fête foraine est dès aujourd'hui en préparation et les amateurs de divertissements publics en trouveront de très variés, grâce au vaste emplacement concédé gratuitement aux directeurs de jeux, baladins et marchands qui en feront la demande. La fête champêtre sera complétée par un bal à grand orchestre sous la tente Petit.

La décoration des rues et les illuminations ne seront pas tant s'en faut moins intéressantes, car divers groupes de citoyens animés d'une fiévreuse activité patriotique s'occupent de tresser des guirlandes de verdure, et de dresser les plans de plusieurs arcs de triomphe qui seront élevés en l'honneur des vainqueurs.

La population Dammartinoise qui a dans des circonstances analogues donné la mesure de ses ressources et la preuve de son goût incontesté, tiendra à ne pas démentir et trouvera, si cela lui est possible, le moyen de se surpasser.

— Les épreuves du certificat d'étu-

des auront lieu à Dammartin le 7 Juillet prochain en l'école des garçons.

— Hier, samedi, ont eu lieu à Dammartin, les opérations du Conseil de révision, sous la présidence de M. le Préfet de Seine-et-Marne.

M. G. Ménier, député, a invité, à cette occasion, M. le Préfet, M. le Sous-Préfet, les membres du Conseil de révision, les fonctionnaires et tous les maires du canton, à un déjeuner qui a eu lieu à l'*Hôtel du chemin de fer*.

Nous aurons, dans un prochain numéro, à entretenir nos lecteurs des toasts qui ont été portés par M. le Préfet, et par notre nouveau député.

Favorisée par un temps exceptionnellement beau, l'excursion de la Société historique de Compiègne à Dammartin-Juilly-Nantouillet, s'est accomplie mardi dernier, dans les meilleures conditions.

Au nombre d'une trentaine environ, les aimables et gais confrères ont marqué leur passage à Dammartin par un frugal mais très confortable banquet à l'*Hôtel du chemin de fer*, à la suite de leur visite aux promenades et aux ruines du château.

Quatre de nos archéologues Dammartinois s'étaient joints à la vaillante caravane et chacun a rivalisé d'ardeur pour faire honneur à l'excellent déjeuner de la maison Denisot.

Au dessert, M. de Bonno, Président de la Société de Compiègne a porté en termes sympathiques, un toast en l'honneur de ses collègues Dammartinois, et deux de ceux-ci, MM. Dupille et Lemarié, après avoir remercié l'aimable Président, de ses bonnes paroles, lui ont exprimé au nom du Président de la Société historique de la Brie, le regret qu'il éprouvait de ne

martin-ville à Dammartin-gare, aurait la même direction sur une partie de 3 kilomètres que le tracé projeté du tramway de Meaux à Dammartin.

Les promoteurs du projet demandent que le département puisse affecter à ce projet a part qu'il donnerait à cette même section considérée comme faisant partie du projet de Meaux à Dammartin.

Vous remarquerez, Messieurs, que ce projet peut-être disjoint de la question de Meaux à Dammartin, et peut par conséquent être mis en œuvre sans attendre la solution générale de la ligne de Meaux à Dammartin.

M. l'ingénieur en chef a vérifié les indications intéressantes relatives aux chiffres d'établissement et de produit de cette ligne dont le projet lui a paru étudié avec soin et dans des conditions très acceptables au point de vue technique.

Après discussion, votre Commission a exprimé d'une façon générale, que, en principe, toutes les œuvres d'initiative privée analogues à celles qui font l'objet de ce rapport soient encouragées par le département.

En ce qui concerne la ligne en projet, le département ne peut actuellement indiquer l'importance de la subvention qu'il pourra donner à l'exécution de ce projet, mais votre Commission vous propose de décider que le département contribuera à son exécution dans une mesure à déterminer quand les ressources financières résultant des prescriptions de la loi seront assurées et que la convention avec le Nord aura été conclue.

M. Delbet présente des observations au sujet de certaines parties du rapport; il expose que le Conseil général ne peut prendre aucune décision précise avant que les ressources légalement exigées aient été créées d'une part et que de l'autre une convention ait été signée avec la Compagnie du Nord.

M. Menier fait ressortir l'utilité de cette ligne, qui remplace une section de Meaux à Dammartin, et dont l'exploitation n'exigera pas la garantie du département; il demande au Conseil général la subvention prévue au projet de Meaux à Dammartin.

M. Derveloy exprime le regret

que la Commission des chemins de fer n'ait pas cru devoir proposer au Conseil général de voter dès maintenant une subvention pour cette ligne, sous certaines conditions résolutives, telles que celles de l'entente avec la Compagnie du Nord.

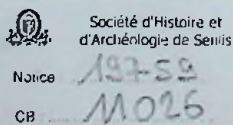
Les conclusions du rapport sont adoptées.

Ephémérides historiques de l'Ile-de-France

Massacre du 12 Juin 1418

La population parisienne exaspérée des misères que lui causaient les rivalités des partis politiques et les déprédations des troupes anglaises, ayant résolu d'en tirer une terrible vengeance, s'en prit aux Armagnacs, retenus en prison depuis les événements du 29 Mai 1418, et le dimanche 12 juin, de grand matin, plus de soixante mille « des communes gens de Paris de petit état » armés de bâtons, de maillets, de piques, de haches, de cognées et de massues, se rendirent au cri de « Vive le roi et le duc de Bourgogne! » à toutes les prisons de Paris, au grand et au petit Chatelet, au Temple, à Saint-Magloire, au Palais de justice, et partout, égorgèrent sans pitié, tous les prisonniers, Armagnacs ou non.

Parmi les principales victimes étaient le connétable, comte d'Armagnac, Maître Henry de Marle, chancelier de France, seigneur de Versigny; les évêques de Coutances (Jean de Marle, fils du chancelier), de Bayeux, d'Evreux, de Senlis et de Saintes; l'abbé de Saint-Corneille de Compiègne, Messire Charlot Poupart, argentier du roi; deux présidents et plusieurs membres du parlement et de la chambre des comptes; des capitaines, des financiers périrent avec une foule de nobles, de bourgeois et de soldats.



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

N° 19752

CB

M026

SHAS



0 000000 110266

Cette horrible scène de carnage se prolongea jusqu'au lendemain dix heures. Les détenus du Grand Châtelet, qui étaient plus nombreux et avaient pu se procurer des armes, se défendirent vaillamment et tuèrent plusieurs assaillants, mais ceux-ci les surprirent par le feu et, du haut des tours, les précipitèrent sur les piques et les bâtons ferrés des factieux qui se trouvaient au bas.

Plus de seize cents victimes périrent pendant cette sanglante tuerie qui se prolongea plus de trente heures.

Le sire de l'He-Adam et le prévot le Veau, venus avec un millier de cavaliers pour arrêter le massacre, voyant la fureur délirante dont le peuple était animé, ne trouvèrent rien de mieux que de laisser faire en disant : « *Mes enfants vous faites bien* » !

L'extermination des prisonniers ne mit point fin au massacre, car pendant trois jours on fouilla les maisons et on tua sans merci tous les gens soupçonnés d'appartenir à la « bande » des Armagnacs.

Les corps du Connétable et du Chancelier Henry de Marle, demeurés nus sur le pavé de la cour du Palais furent attachés ensemble et traînés de place en place « par les mauvais enfans de Paris ».

La fureur des partisans de Bourgoigne était alors si grande, à Paris contre ceux du parti d'Orléans, que tout individu qui en voulait à un autre, *Bourguignon* ou *Armagnac*, n'avait qu'à dire, pour le perdre : « *Véez-la* (voilà) *un Armignac* ! » celui-la était aussitôt mis à mort et ses biens emportés par son dénonciateur, sans autre information. E. L.

A VENDRE

80 fr. Bonne BICYCLETTE d'occasion Caoutchouc Creux S'adresser chez M. Astier à Dammartin.

A VENDRE

Une SELLE et une BRIDE anglaises de bonne qualité. S'adresser à M. COUCHOT Greffier à Dammartin.

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LES DEUX SEXES et pour tous métiers S'adresser à M. BONNIN, 126 Grande-Rue.

A VENDRE — Prix modéré.

3 jeunes Béliers southdown

S'adresser à M. GATTE, cult. à Moussy-le-Vieux.

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

CARTON BITUME SABLE POUR TOITURES

Le mètre carré 0 fr. 60
Par rouleau de 12 mètres

Le mètre carré 0 fr. 50
par 10 rouleaux

Le mètre carré. 0 fr. 40
Le Carton Bitumé Sablé se fait en trois dimensions différentes; qui sont :

0 m. 70 de hauteur	} Sur 12 mètres de longueur
0 m. 80 de hauteur	
1 mètre de hauteur	

Le CARTON CUIR s'emploie également avec succès comme isolateur contre l'humidité des murs et des endroits salpêtrés. Il remplace avantageusement les enduits hydrofuges. Il rend également d'importants services à l'horticulture, employé sous diverses formes comme paravent, pour garantir les vignes, les arbres fruitiers, les primeurs et les fleurs.

VIENT DE PARAITRE

L'ANNUAIRE COMMERCIAL

ADMINISTRATIF, AGRICOLE et INDUSTRIEL du DEPARTEMENT de Seine-et-Marne.

PRIX 4 fr.

En vente à la librairie E. LEMARIÉ à Dammartin.

Imp. E. Lemarié à Dammartin

